



Accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

OBJECTIFS

Obtenir tout ou partie d'un diplôme par la validation des acquis de l'expérience en bénéficiant de l'expertise d'un accompagnateur VAE reconnu.

La VAE est un dispositif qui reconnaît que l'expérience professionnelle ou bénévole génère des compétences et des connaissances, pouvant être validées par la délivrance totale ou partielle d'un diplôme à finalité professionnelle. L'accompagnement proposé par la Bergerie nationale est une aide méthodologique apportée aux candidats pour constituer le dossier de validation (livret 2) et préparer l'entretien avec le jury.

CONTENU

L'accompagnateur :

- Aide le candidat à analyser son expérience pour constituer son dossier,
- Guide le candidat dans le choix et la description de ses activités,
- Conseille le candidat lors de la rédaction du dossier de validation
- Prépare le candidat à l'entretien avec le jury pour répondre au mieux au référentiel du diplôme.

PUBLIC ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Toute personne justifiant d'une année minimum d'exercice d'une activité (salariée, non salariée, bénévole, de volontariat ou relevant d'une période de formation en milieu professionnel) en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé (cf. Code de l'Éducation, articles L. 335-5 et L. 335-6).

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée, dates

• De 10 à 30 heures à définir avec le candidat.
Les dates et horaires d'entretien sont fixés en fonction des disponibilités du candidat.

Hébergement et restauration

possibles sur le site (en sus).

Tarifs et financements

- Tarif horaire : 60 €
- Différents financements possibles en fonction de votre situation : CPF, OPCO, Vivéa, entreprise...
- Demandeurs d'emploi : rapprochez-vous de votre conseiller pôle emploi.
- Pour plus d'informations, nous contacter.

Accessibilité handicap : oui

Contact : Pôle Formation - CEZ-Bergerie nationale - Parc du château - CS 40 609 - 78514 Rambouillet cedex
01 61 08 68 72 formation-continue@bergerie-nationale.fr



- Accompagnement à la VAE -**MÉTIERS VISÉS**

- La VAE permet d'obtenir tout diplôme par la validation des compétences et donc d'accéder aux métiers y afférant.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Les modalités de l'accompagnement sont adaptées aux besoins du candidat. Le nombre d'heures sera à définir lors de la première prise de contact.
- L'accompagnement comprend des entretiens individuels et un suivi à distance (téléphone, courriel).

i MODALITÉS D'ENTRÉE en FORMATION

- Le candidat devra au préalable faire une demande de recevabilité auprès de l'autorité académique concernée. Si celle-ci est acceptée, il pourra entamer une démarche de VAE. Cette décision de recevabilité ne peut préjuger de l'obtention du diplôme, celle-ci relevant de la compétence du jury devant lequel le candidat soutiendra son dossier
- Délai : si financement, prévoir 2 mois pour constituer le dossier.

VALIDATION DES ACQUIS

- ils sont sanctionnés par la commission du jury lors de la soutenance. Celle-ci délivre un PV indiquant les capacités/ UC acquises.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT

Contact : Pôle Formation - CEZ-Bergerie nationale - Parc du château - CS 40 609 - 78514 Rambouillet cedex
01 61 08 68 72 formation-continue@bergerie-nationale.fr

